

Recyclage SSIAP 1 - Agent du Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CREFOPS SUD OUEST
Mme ESTEVES Anne-Sophie
05.57.77.24.18
anne-sophie.dacosta@crefops.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Pour se présenter à la formation, le stagiaire doit remplir les conditions suivantes : - Etre titulaire du SSIAP 1, ou d'une équivalence réglementaire, - Justifier d'une activité d'agent de sécurité incendie de 1 607 heures dans les 36 derniers mois. - Etre titulaire d'un des brevets de secourisme suivants : . Prévention et Secours Civiques (PSC 1) de moins de 2 ans, . Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou Premiers Secours en Equipe (PSE 1) en cours de validité,

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Entretien des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes comme exigé par la réglementation.

Contenu et modalités d'organisation

CONTENU DE LA FORMATION Réglementation Principes fondamentaux de la sécurité incendie en ERP et IGH. Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours. Pratique Exercices pratiques. Mise en œuvre des moyens d'extinction Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie. **VALIDATION DE LA FORMATION** La formation est validée si le candidat est présent à l'ensemble des séquences programmées. Dans le cas de défaillance notoire, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau. **NIVEAU DE SORTIE** Attestation de stage délivrée par le CREFOPS avec appréciation sur les actions du stagiaire pendant la séquence « Pratique ».

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**
Commentaires sur la parcours personnalisable **2 jours continus 8h30-12h et 13h30-17h**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00203508	du 01/01/2021 au 31/12/2021	FLOIRAC (33)	CREFOPS SUD OUEST		Non éligible	
00251433	du 01/01/2022 au 31/12/2022	FLOIRAC (33)	CREFOPS SUD OUEST		Non éligible	
00331951	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Floirac (33)	CREFOPS SUD OUEST		Non éligible	

00396390

du 01/01/2024 au
31/12/2024

Floirac (33)

**CREFOPS SUD
OUEST**

Non
éligible



00523998

du 01/01/2025 au
31/12/2025

Floirac (33)

**CREFOPS SUD
OUEST**

Non
éligible

